

	<p>Un montant de 5 129.68 € pour le compte de DEPENSE 001 INVESTISSEMENT Un montant de 51 267.75 € pour le compte de RECETTE 002 FONCTIONNEMENT</p>	
DEL-2024-03	<p><u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023</u></p> <p>Délibération retirée et remplacée par DEL-2024-09 pour erreur matérielle</p>	Approuvé
DEL-2024-04	<p><u>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL</u></p> <p>Un montant de 0.00 € pour le compte de DEPENSE 001 Un montant de 0.00 € pour le compte de RECETTE 1068 Un montant de 591 786.44 € pour le compte de RECETTE 002</p>	Approuvé
DEL-2024-05	<p><u>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2023</u></p> <p>Le Conseil Municipal, APPROUVE les Comptes de Gestion de l'année 2023 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement présentés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable du SGC de Rumilly.</p>	Approuvé
DEL-2024-06	<p><u>DÉLIBÉRATION DE PRINCIPLE – AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER DES DÉPENSES POUR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE FRAIS DE REPRÉSENTATION SUR JUSTIFICATIFS – REMBOURSEMENT ET FIXATION D'UN MONTANT PLAFOND</u></p> <p>L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : AUTORISE Monsieur le Maire à engager des dépenses pour la collectivité dans le cadre de ses frais de représentation ; DÉCIDE d'allouer à Monsieur le Maire des frais de représentation sur présentation de justificatifs (factures) ; FIXE le plafond à 5 000 € par an ; PRÉCISE que le compte budgétaire associé à ces frais de représentation est le 65316 (excluant toutes les dépenses d'investissement et les dépenses sans rapport avec son activité).</p>	Approuvé
DEL-2024-07	<p><u>FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET EN SECTION D'INVESTISSEMENT - NOMENCLATURE M57</u></p> <p>L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) provisionnées dans le cadre du vote des budgets primitifs pour le Budget Principal ;</p>	Approuvé

	DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaire à la présente délibération ; DIT que Monsieur le Maire transmettra les décisions prises concernant les mouvements effectués lors de la séance du conseil municipal la plus proche.																																																	
DEL-2024-08	SUBVENTION COLLÈGE LES ARAVIS – PROJET PETITE GOUTTE D'EAU L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 150.00 € au Collège des ARAVIS pour ce projet « PETITE GOUTTE D'EAU » ; VERSERA cette aide sur le compte du Foyer Socio Culturel du Collège des Aravis.	Approuvé																																																
DEL-2024-09	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023 → retire & remplace DEL-2024-03 – pour erreur matérielle <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 25%;">DÉPENSES</td> <td style="width: 25%;">413 228.62 €</td> <td style="width: 25%;">RECETTES</td> <td style="width: 25%;">739 685.24 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat de fonctionnement :</td> <td></td> <td>+ 326 456.62 €</td> <td><i>solde exécution 2023</i></td> </tr> <tr> <td>Report excédent de fonctionnement 2022 :</td> <td></td> <td>+ 265 329.82 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total de fonctionnement 2023 :</td> <td></td> <td>+ 591 786.44 €</td> <td></td> </tr> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <td>DÉPENSES</td> <td>1 019 685.99 €</td> <td>RECETTES</td> <td>155 877.41 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'investissement :</td> <td></td> <td>+345 266.06 €</td> <td><i>solde exécution 2023</i></td> </tr> <tr> <td>Report déficit d'investissement 2022 :</td> <td></td> <td>- 299 143.36 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total d'investissement :</td> <td></td> <td>+ 46 122.70 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Résultat cumulé d'investissement 2023 :</td> <td>+ 46 122.70 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Résultat cumulé de fonctionnement 2023 :</td> <td>+ 591 786.44 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	FONCTIONNEMENT				DÉPENSES	413 228.62 €	RECETTES	739 685.24 €	Résultat de fonctionnement :		+ 326 456.62 €	<i>solde exécution 2023</i>	Report excédent de fonctionnement 2022 :		+ 265 329.82 €		Total de fonctionnement 2023 :		+ 591 786.44 €		INVESTISSEMENT				DÉPENSES	1 019 685.99 €	RECETTES	155 877.41 €	Résultat d'investissement :		+345 266.06 €	<i>solde exécution 2023</i>	Report déficit d'investissement 2022 :		- 299 143.36 €		Total d'investissement :		+ 46 122.70 €			Résultat cumulé d'investissement 2023 :	+ 46 122.70 €			Résultat cumulé de fonctionnement 2023 :	+ 591 786.44 €		Approuvé
FONCTIONNEMENT																																																		
DÉPENSES	413 228.62 €	RECETTES	739 685.24 €																																															
Résultat de fonctionnement :		+ 326 456.62 €	<i>solde exécution 2023</i>																																															
Report excédent de fonctionnement 2022 :		+ 265 329.82 €																																																
Total de fonctionnement 2023 :		+ 591 786.44 €																																																
INVESTISSEMENT																																																		
DÉPENSES	1 019 685.99 €	RECETTES	155 877.41 €																																															
Résultat d'investissement :		+345 266.06 €	<i>solde exécution 2023</i>																																															
Report déficit d'investissement 2022 :		- 299 143.36 €																																																
Total d'investissement :		+ 46 122.70 €																																																
	Résultat cumulé d'investissement 2023 :	+ 46 122.70 €																																																
	Résultat cumulé de fonctionnement 2023 :	+ 591 786.44 €																																																
DEL-2024-10	ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE A 2154 PROPRIÉTÉ DE M. CLAVEL Alain Compte-tenu de la proposition de vente de parcelle appartenant à Monsieur CLAVEL Alain, cadastrées sous le numéro suivant : A 2154 – LES ESSETS LONGS – 1811 m2 La commune a demandé le chiffrage de cette parcelle au Technicien forestier de l'ONF, la proposition est d'environ 300 € (parcelle très peu accessible). L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DONNE son accord pour l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée, pour un montant total de 300 € ; AUTORISE Monsieur le Maire, à	Approuvé																																																

	mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à ces acquisitions ; PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge de la commune.	
DEL-2024-11	<p><u>ECOLE – CLASSE DE MER – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ</u></p> <p>Ce voyage se déroulera du lundi 20/05 au vendredi 24/05/24, toute l'école se rendra au Centre de la FOL « les Myrtes - Les Issambres ». Un budget prévisionnel a été réalisé, en prenant en compte une contribution des parents de 100 € / enfant, une subvention demandée au département soit 50 € / enfant, une subvention demandée à l'association des parents d'élèves de 5 000 € et une subvention à la commune du même montant soit 5 000 €.</p> <p>L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 5 000 € pour la réalisation de ce voyage scolaire du 20/05 au 24/05/24 ; DÉCIDE de payer divers frais pour un montant total d'environ 5 000 €.</p>	Approuvé
DEL-2024-12	<p><u>LOI APER – ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)</u></p> <p>Cette délibération est reportée au prochain CM</p>	Report au prochain CM
	<p><u>Divers et Information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le maire fait part du déroulement prévisionnel du 80^{ème} anniversaire des Combats des Glières qui se déroulera à la nécropole Nationale des Glières à Morette, la date n'étant à ce jours pas arrêté. 	Prend acte